

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD63

présenté par
M. Pichereau, rapporteur

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au dernier alinéa, après les mots : « troisième alinéa » sont insérés les mots : « du présent I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.